

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE CONCOURS CADRE DE SANTÉ 2020 2021

Au regard de la crise sanitaire que traverse notre pays l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France a pris la décision de modifier l'épreuve d'admissibilité du concours cadre. Cette épreuve qui était normalement une épreuve écrite de 4 heures est remplacée par une évaluation d'un dossier constitué de votre projet professionnel que vous devrez également présenter lors de l'épreuve orale.

ATTENTION :

La date limite de dépôt de votre dossier d'inscription est repoussée au **19 février 2021.**

Après instruction de votre dossier et vérification que vous répondez aux critères requis pour vous présenter au concours, l'institut de formation cadre de santé vous enverra un mail vous autorisant à nous faire parvenir votre projet professionnel.

Vous devrez envoyer dans un deuxième temps votre dossier de l'épreuve d'admission (dossier professionnel) à l'institut de formation cadre de santé entre

le 16 février 2021 et le 10 mars 2021 inclus.

Cet envoi se fera par voie postale simple (pas d'envoi en recommandé) en trois exemplaires et un envoi informatique en format PDF précisant votre Nom Prénom à l'adresse :

esm@u-pec.fr

Le dossier professionnel qui constitue votre projet professionnel est constitué de :

- la présentation du Curriculum Vitae précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes ;
- une présentation portant sur votre expérience et vos perspectives professionnelles, votre participation à des travaux, études publications, groupes de réflexions, actions de formations et éventuellement les responsabilités exercées dans des organismes ou associations ;
- vos conceptions de la fonction cadre
- votre projet professionnel

Consignes de présentation :

- Curriculum Vitae **2 pages maximum**
- Dossier professionnel : **10 pages maximum**

Seuls seront autorisés à passer l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'évaluation écrite de leur projet professionnel.

**L'épreuve d'admission (épreuve orale) se déroulera comme prévue du 3 mai 2021
au 20 mai 2021.**

Lors de l'épreuve orale le jury vous interrogera principalement sur votre conception de la fonction cadre et de votre projet professionnel.
Cet entretien durera environ 30 minutes.

Seuls sont déclarés admis par le jury les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Le classement des candidats sur liste principale et complémentaire, est effectué à partir de la somme des deux notes : évaluation écrite du projet professionnel + épreuve d'admission (épreuve orale).

.